



**UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI**  
**RECTORAT**

SGUEH/21797

Port-au-Prince, le 08 OCT 2021

**Note d'information à l'intention de la communauté de l'Ecole de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves (EDSEG)**

**Objet :** Tenue des examens de passage pour compléter l'année académique 2019-2020 pour les étudiants non-résidents

Le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti (RUEH), de concert avec la Commission de Restructuration de l'EDSEG, informe la communauté en général, les étudiants non-résidents en particulier qui ont dûment manifesté leur volonté de compléter l'année académique 2019-2020 à l'EDSEG et de rentrer dans la normalité académique que les examens de passage auront lieu les week-ends des 16-17 et 23-24 octobre 2021.

*La participation aux examens est conditionnée par les principes suivants :*

- 1) les étudiants doivent présenter le badge d'identification préparé à cet effet à l'entrée ;
- 2) les étudiants et autres personnes non autorisées ne doivent pas avoir en leur possession des armes à feu, des armes blanches et autres objets contondants ;
- 3) les étudiants doivent s'abstenir d'utiliser leur téléphone dans la salle d'examens.

Les informations relatives à l'horaire des examens et aux sites d'examens seront transmises aux étudiants concernés par les centres d'enseignement (Annexes) dont ils relèvent.

Il convient de noter que ces examens prévus pour la période précitée ne concernent pas les étudiants résidents. Leur évaluation sera programmée à une date ultérieure.

**Wilson DORLUS**  
**Secrétaire Général de l'UEH**